

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année Universitaire 2019-2020

Le candidat ne doit déposer qu'un seul dossier dans l'IFSI de son choix

Le dossier d'entrée en formation sera téléchargeable à compter du 1^{er} juillet 2019 sur :
<http://www.ifsidijon.info/v2/category/c49-selection/>

Vous devrez vous en munir pour la pré-rentrée

**Pré-rentrée le jeudi 29 août 2019 de 13h30 à 17h00
(présence obligatoire)**

**Rentrée le 2 septembre 2019 matin
(l'horaire vous sera précisé ultérieurement sur le site)**

Documents à fournir au plus tard le vendredi 19 juillet 2019

- Fiche d'inscription complétée (page 3)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Copie des diplômes obtenus ou relevé de notes pour les bacheliers 2019 (à fournir dès réception)
- Chèque frais d'inscription 170 € (A l'ordre du <i>Trésor Public du CHU de Dijon</i> , et indiquer au dos de celui-ci le nom prénom du candidat ainsi qu'écrire un « B » si une demande de bourse est prévue) L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription qui s'élèvent à 170€, ils sont valables pour une année scolaire et sont redevables chaque année. En cas de désistement les frais encaissés restent acquis à l'institut. Seuls les étudiants ayant échoués aux épreuves du Baccalauréat 2019 pourront demander un remboursement de ces frais. OU - Attestation de prise en charge financière de l'employeur incluant les frais de <i>formation</i> <i>(7 500 € /an pour l'année 2018-2019 soit 22 500€ pour les 3 ans)</i> OU - Attestation sur l'honneur d'autofinancement des frais de formation en cas de prise en charge personnelle
- 3 photos d'identités (format carte d'identité) avec vos nom et prénom au dos de chaque photo.
- Attestation d'admission sur Parcoursup
- Attestation d'acquittement à la CVEC (se reporter à la page 5)

Documents à fournir pour les candidats étrangers

- Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) : http://www.ciep.fr/tcf
- Carte de séjour en cours de validité
- Cursus des études suivies
- Traduction des diplômes obtenus
- Document ERIC-NARIC

NIVEAU SCOLAIRE :

Niveau scolaire : _____

Diplôme obtenu dans le secondaire : BAC : précisez la série _____ et l'année |_|_|_|_|

Niveau universitaire (précisez la dernière année d'étude suivie) : _____

Diplômes universitaires obtenus : _____

Préparation dans un organisme de formation : OUI NON

Si oui, préciser le nom de l'organisme : _____

Les 4 dernières années de votre cursus scolaire et/ou universitaire	ANNEE SCOLAIRE <i>Exemple : 2018-2019</i>	DIPLOMES OBTENUS scolaires et universitaires précisez les disciplines	ETABLISSEMENTS scolaires et universitaires
	____ - ____		
	____ - ____		
	____ - ____		
	____ - ____		

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES EN TANT QUE SALARIE :

(NE PAS INDIQUER LES EMPLOIS EFFECTUES PENDANT LES CONGES SCOLAIRES ET ETUDES) :

DATES	EMPLOI	NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

NUMERO D'IDENTIFIANT NATIONAL ETUDIANT (I.N.E.) :(Ce numero est indique sur votre relevé de notes du BACCALAUREAT OU SUR VOTRE CARTE D'ETUDIANT SI VOUS ETIEZ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR) :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

	Avant le premier jour d'entrée en formation, je suis :	Financement du coût de formation (7500€ en 2018/2019)	Frais d'inscription*
Je suis en Parcours scolaire (formation initiale) Et sans activité professionnelle continue	Scolarisé (Lycée, Université...)	Pris en charge par le Conseil Régional	A la charge de l'étudiant (sf certains boursiers de région) 170€
	OU en préparation de concours après mes études		
	OU en interruption de mes études depuis moins de deux ans		
Je suis Salarié	Dans un établissement du secteur privé où mon employeur ne s'oppose pas à ma formation, je peux solliciter le financement de la formation par un OPCA* spécifique de mon secteur d'activité (UNIFORMATION, UNIFAF, FONGECIF...)	Soit pris en charge totalement ou en partie par l'organisme de financement de la formation continue	Pas de frais d'inscription
	Dans un établissement de la fonction publique hospitalière qui valide la prise en charge financière du coût de ma formation	Soit non pris en charge = Autofinancement	
	Dans un établissement public ou privé qui ne valide pas la prise en charge financière du coût de la formation, l'obtention d'un financement par un organisme est plus difficile, une demande de report est possible		
Je suis demandeur d'emploi	Inscrit à pôle emploi	Pris en charge par le Conseil Régional et par Pôle Emploi sous réserve du nouveau dispositif régional 2019	A la charge de l'étudiant 170€
Je suis sans activité professionnelle	En congé parental	Non pris en charge = Autofinancement	Pas de frais d'inscription
	Non inscrit à Pôle Emploi		
	Interruption de mes études depuis plus de deux ans		

IMMUNISATION ET VACCINATION



Afin de vous permettre de réaliser les stages, notamment au CHU Dijon Bourgogne vous devez impérativement justifier :

- De la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite (rappel datant de moins de 5 ans)
- De la vaccination contre l'hépatite B (3 injections) et des preuves laboratoire (dosage anticorps anti-HBS) : cette vaccination est à débiter dès que possible si ce n'est déjà fait
- De la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (2 injections ROR)
- Des preuves laboratoire (dosages d'anticorps) pour la rougeole, la rubéole et la varicelle

Un dossier médical sera à constituer pour la rentrée (il sera disponible dans le dossier d'entrée en formation). Une visite médicale avec la médecine du travail du CHU de Dijon sera organisée lors des premières semaines qui suivent la rentrée. Vous devrez impérativement être à jour de vos vaccins, sans quoi vous ne pourrez aller en stage.

CVEC (CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS)

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Si vous êtes boursier**, vous pourrez bénéficier du remboursement de la CVEC après avoir obtenu un justificatif du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- **Si vous êtes inscrit en formation continue**, vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

En formation continue : c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur

Cette attestation est un **document obligatoire** qui permet à l'établissement de s'assurer, préalablement à l'inscription, que l'étudiant est bien en règle à l'égard de la CVEC. Nous ne pouvons pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

BOURSE

Vous pourrez faire une demande de bourse sur le site du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, qui ouvrira début juillet 2019. Les codes d'accès vont être communiqués fin juin via notre site.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

Les étudiants restent rattachés à l'organisme qui gérait auparavant leur couverture maladie, en principe celle des parents. La sécurité sociale étudiante (SMEREB ou LMDE) n'existe plus.

ACCEPTATION ET SIGNATURE :

Après **avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans le dossier d'inscription**, je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur les documents fournis et avoir pris conscience que le chèque fourni ne peut être restitué en cas de désistement.

A _____, le _____

Signature :